

Immigration et montée de la xénophobie en Afrique du Sud : le cas des Mozambicains et l'exemple du *township* d'Alexandra

Marc-Antoine Pérouse de Montclos

CEPED, 15 rue de l'École de Médecine, 75270 Paris cedex 06

RÉSUMÉ.— Ces dernières années, l'arrivée massive de migrants clandestins a provoqué en Afrique du Sud une montée de la xénophobie. Du temps de l'apartheid, cette xénophobie avait pris une dimension raciale à usage interne. Désormais, elle concerne essentiellement les Noirs sud-africains vis-à-vis des immigrés venus du reste du continent. Pour ce qui est des pays riverains comme le Mozambique, le problème est à la fois d'ordre national, ethnique et territorial, notamment en milieu urbain dans des *townships* comme Alexandra à Johannesburg.

ABSTRACT.— **Immigration and the rise of xenophobia in South Africa : the case of Mozambicans in the township of Alexandra.**— Since the beginning of the 1990's, a massive influx of illegal immigrants has sparked a rise of xenophobia in South Africa. Under the apartheid system, xenophobia was a purely racial, internal affair. Now it is mainly Black South Africans who are rejecting immigrants from the rest of the continent. When neighbouring countries such as Mozambique, are involved, the issue takes on national, ethnic and territorial dimensions, especially in urban townships like Alexandra in Johannesburg.

AFRIQUE DU SUD, IMMIGRATION CLANDESTINE, JOHANNESBURG, MOZAMBIQUE, XÉNOPHOBIE

ILLEGAL IMMIGRATION, JOHANNESBURG, MOZAMBIQUE, SOUTH AFRICA, XENOPHOBIA

La nouvelle Afrique du Sud est fière de sa réinsertion dans la communauté internationale. Mais, de pair avec sa normalisation, elle doit désormais affronter des problèmes autrefois effacés par les spécificités de l'apartheid. Parmi ceux-là, l'explosion des flux migratoires en provenance d'Afrique noire correspond bien à l'ouverture des frontières tant extérieures, vis-à-vis des pays voisins en particulier,

qu'internes, en ce qui concerne l'abolition des barrières raciales. Le phénomène, qui touche surtout les Mozambicains, met ainsi en évidence plusieurs types de frontières.

La première, classique, fait apparaître des ensembles nationaux que la réalité du terrain défait parce que des communautés ethniques vivent à cheval sur les frontières étatiques.

Cette configuration rend difficile la distinction entre Sud-Africains et Mozambicains, entre migrants économiques ou politiques, entre résidents légaux ou illégaux, qu'il s'agisse de travailleurs employés dans les mines, de clandestins venus tenter leur chance à Johannesburg ou de réfugiés ayant fui la guerre civile.

Un deuxième type de frontière, à usage interne, complique alors un peu plus la situation. Depuis que les bantoustans « autonomes » ont été démantelés et réintégrés dans l'espace national sud-africain, il ne s'agit plus tant d'une question territoriale que d'une frontière mentale faisant appel à de nombreux stéréotypes ethniques. La figure du Shangaan ou du Tonga, qui recoupe celle du Mozambicain, incarne la position de l'étranger, quitte à ce que les modes d'habitat et le regroupement des migrants dans des bidonvilles recréent de nouvelles frontières, cette fois à l'échelle d'un quartier comme Alexandra au nord de Johannesburg.

Des Mozambicains presque sud-africains

Avec l'arrivée au pouvoir du président Mandela en 1994, la République sud-africaine (RSA) a cherché à s'affirmer comme un ensemble multiracial et multiethnique, certes, mais aussi et surtout national. Réunifiée derrière le concept d'une « nation arc-en-ciel », elle s'est alors découverte un problème d'immigration et de porosité des frontières. Selon des statistiques douteuses, elle compterait plus de quatre millions d'immigrés, soit environ 10 % de sa population. Aux côtés de 300 000 clandestins originaires du Zimbabwe, les Mozambicains sont les plus nombreux¹. Il y en aurait entre 350 000 et 600 000, dont 250 000 avec un asile temporaire accordé par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en vue de les rapatrier. Certains, qui résidaient dans les bantoustans, ont pu accéder à la nationalité sud-africaine lors de la réintégration des *homelands*. Pour les autres, souvent établis depuis fort longtemps, la question de la régularisation ou de la naturalisation reste pendante car beaucoup ne peuvent attester par des documents écrits de leur présence en Afrique du Sud depuis au moins cinq ans, ainsi que le veut la loi.

Il existe plusieurs catégories de clandestins mozambicains. Il y a d'abord les travailleurs réguliers qui, à l'expiration de leur contrat, sont restés en Afrique du Sud à cause du conflit puis des lenteurs de la reconstruction dans leur pays. Dans le secteur minier en particulier, la majorité de ceux-ci sont des Shangaan. Historiquement, les accords passés avec le Mozambique portugais limitaient en effet le recrutement des mineurs au sud du 22^e parallèle, en pays Shangaan dans les provinces de Gaza, Inhambane et Maputo, parce que les Sud-Africains étaient convaincus que ces populations pourraient plus facilement s'adapter au climat du Reef (Katzenellenbogen, 1982; First)², 1983; Jeeves, 1985; James, 1992. En dépit d'un règlement de 1897 côté mozambicain, aucune loi n'empêchait en réalité les autres ethnies de passer en Afrique du Sud. Les candidats à l'émigration se présentaient d'eux-mêmes aux bureaux de recrutement dans le Transvaal, y signaient leurs contrats, obtenaient ainsi à chaque fois des papiers d'identité en plusieurs exemplaires pour les revendre ensuite, s'échangeaient des documents qui, à l'époque, n'avaient pas de photos, achetaient de faux laissez-passer et corrompaient la police « indigène » chargée de surveiller la frontière mozambicaine (Covane, 1991, p. 287-294).

Mais ces flux ont ensuite été sévèrement encadrés. Les clandestins ont été punis de travaux forcés au Mozambique. En vertu d'une convention de 1909, les Portugais se sont engagés à fournir 100 000 travailleurs en échange d'or à la Witwatersrand Native Labour Association, un organisme fondé par la Chambre de commerce sud-africaine en 1896 et auquel succéda la Native Recruiting Corporation en 1912, celle-ci gardant le monopole du recrutement dans la région jusqu'en 1967. Il s'agissait d'une main-d'œuvre captive puisque, selon un accord de 1928, plus de la moitié du salaire n'était reversé par le gouvernement portugais qu'une fois le mineur de retour au pays. Dès 1934, puis en 1936 et en 1940, le rythme de recrutement a diminué. En 1964 ont été régularisés les illégaux restés en RSA au terme de leur contrat.

La réforme du système de recrutement, appelée *waya-way* (« pourquoi-pourquoi »), a alors joué un certain rôle. D'une part, elle n'a plus garanti la sécurité de l'emploi, alors

1. *Citizen* 14-10-1994.

2. Notons que Ruth First a été assassinée par l'armée sud-africaine à cause de ses positions anti-apartheid alors qu'elle travaillait à l'Université Eduardo Mondlane à Maputo.

qu'autrefois les travailleurs étaient rappelés à date fixe. D'autre part, les mines d'or ont commencé à employer de la main-d'œuvre locale au détriment des Mozambicains, ceci pour plusieurs raisons. D'abord l'environnement régional : la Tanzanie a suspendu en 1962 le recrutement de ses nationaux en RSA, suivie de la Zambie en 1966 puis du Malawi et *de facto* du Mozambique à cause de la guerre civile. Les exigences du patronat ensuite : celui-ci se plaignait de l'instabilité d'une main-d'œuvre qui, restée attachée à la terre, désertait la mine au moment de la récolte.

Or la modernisation de l'industrie et l'amélioration des techniques d'extraction requéraient des travailleurs de plus en plus qualifiés. L'abandon de l'étalon or en 1973, qui s'est traduit par une envolée des prix du métal précieux, a permis d'augmenter les salaires et de fixer le personnel sur place. La proportion de mineurs avec dix années d'expérience est ainsi passée de 14 % en 1976 à 26 % en 1987 et plus de 36 % en 1990. De même, la moyenne d'âge des mineurs est passée de 26 ans en 1975 à 37 ans en 1990, tandis que le taux de rotation de la main-d'œuvre tombait de 40 % à 2 % (Nicol, 1995, p. 7 sqq). À l'inverse, l'emploi de travailleurs étrangers a suivi une tendance à la baisse, avec aujourd'hui moins de 170 000 contrats en vigueur dans les mines et quelque 100 000 dans les plantations agricoles du Transvaal. La crise économique n'a rien arrangé : les mines d'or ont perdu 40 % de leur main-d'œuvre noire entre 1987 et 1993...

À partir de l'indépendance du Mozambique en 1975 et de l'intensification de la guerre civile au début des années 1980, une autre catégorie de clandestins est apparue en la personne de réfugiés qui n'ont pas été reconnus comme tels. L'Afrique du Sud n'était pas signataire des conventions des Nations unies de 1951 et de l'Organisation de l'unité africaine de 1969, relatives à la protection des demandeurs d'asile. Vis-à-vis des pays de la ligne de front qui combattaient le régime de l'apartheid, une telle attitude avait d'ailleurs un fondement racial, un temps fort de l'histoire coloniale de l'Afrique du Sud ayant justement été l'accueil de huguenots français à la suite de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, ces huguenots en qui certains auteurs voient l'origine étymologique du mot « réfugié » (Gill, 1983, p. 1). Ce n'est qu'en 1996 que la RSA a signé les conventions de 1951 et 1969, ainsi que le protocole de New York de 1967. Début 1999, une loi traitant spécifiquement des réfugiés devait être soumise au parlement.

Du temps de l'apartheid, les Mozambicains se sont donc vu refuser le droit d'asile et ils ont été regroupés dans des camps limitrophes du parc Kruger. L'armée en a même entraîné quelques-uns pour le compte de la Renamo (Resistência Nacional Mozambicana), la guérilla qui luttait avec des subsides sud-africains contre le régime « marxiste » de Maputo. Le Frelimo (Frente de Libertação do Moçambique), qui avait chassé le colonisateur portugais et était arrivé au pouvoir en 1975, aidait en effet la branche armée de l'ANC (African National Congress). Ces alliances n'ont évidemment pas été sans conséquences en Afrique du Sud, où le parti Inkatha a bénéficié des appuis occultes de Pretoria pour combattre l'ANC au même titre que la Renamo contre le Frelimo.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile, il a fallu attendre le règlement du conflit à Rome en 1992 pour que soit signé un accord tripartite entre le HCR, la RSA et le Mozambique en septembre 1993. Avant que cet accord n'expire deux ans plus tard, jusqu'à 370 000 Mozambicains ont alors obtenu un statut de réfugié. Mais seulement 120 000 ont accepté de suivre le programme de rapatriement volontaire du HCR. La plupart ont refusé de quitter le pays et ont plongé dans la clandestinité. Il est vrai que les circonstances ne se prêtaient pas à des projets de réinstallation agricole : la RSA avait construit un barrage qui avait asséché les terres cultivables juste de l'autre côté de la frontière, tandis que le Mozambique attribuait de vastes concessions à des intérêts privés.

En outre, l'Afrique du Sud est, d'un point de vue économique, autrement plus attractive que le Mozambique. Son PNB représente 84 % de celui des pays membres de la Southern African Development Community ; il est, toutes proportions gardées, 36 fois supérieur à celui du Mozambique. D'où une troisième catégorie de clandestins mozambicains, plus récente, qui a profité du démantèlement de l'apartheid à partir du début des années 1990. Ceux-ci se sont fondus dans la population locale, avec laquelle ils partageaient de nombreux traits culturels.

La figure ethnique du Shangaan

Par émigré en effet, on entend en principe le ressortissant d'une autre nation, le travailleur transfrontalier étant une espèce à part car il jouit d'une familiarité de proximité. Or le terme de Shangaan, que l'entendement populaire

confond souvent avec celui d'immigré mozambicain, est flou. Il comprend des populations que l'on trouve au sud du Mozambique, au sud-est du Zimbabwe et sur les marches orientales de l'Afrique du Sud, dans ce qui fut les homelands du Ganzankulu et du KaNgwane. Une même personne peut être désignée sous l'appellation de Shangaan, de Tsonga, de Tonga ou de Ronga côté mozambicain, plus rarement de Tshangaan, de Tjonga, de Karanga ou de Landim. Historiquement, il s'agit de populations déplacées par les raids du fameux roi zoulou Chaka et la poussée des populations nguni d'Afrique du Sud dans les années 1830. À partir d'un creuset linguistique commun, le gwamba, ronga ou tswa, les missionnaires ont créé une ethnie Shangaan en lui inventant une écriture. Au début du xx^e siècle, le représentant de la mission suisse romande regroupait ainsi les six clans qui, selon lui, constituaient la tribu Shangaan ou Tonga (Junod, 1912-1913).

Deux noms pour un même peuple. Shangaan est une appellation qui a été donnée par les Blancs et qui n'est pas systématiquement rejetée par les intéressés en dépit de ses connotations péjoratives. Elle fait référence à Shoshangane, surnom du chef zoulou Manukozi qui conquiert le pays tonga et établit le royaume de Gaza dans la vallée du Limpopo, à la frontière entre Mozambique, Afrique du Sud et Zimbabwe. Cette minorité conquérante, venue du Natal, a bientôt été assimilée linguistiquement par les masses shona et tonga, à la différence des Ndebele qui envahirent le Sud-Est de l'actuel Zimbabwe mais gardèrent leur spécificité (Beach, 1995, p. 51, 53). Autrement dit, l'entité Shangaan inclut aussi des Shona, un terme ndebele qui désigne les Rozvi du Zimbabwe avant l'invasion nguni. Le nom de Tonga, associé à celui de Shangaan, viendrait, lui, d'un mot nguni, *buronga* (« l'aube »), qui comprend les populations vivant à l'est du Natal et du Transvaal d'où venaient les envahisseurs zoulous. L'appellation, qu'on ne doit pas confondre avec celle des Tonga de Zambie, est encore une fois péjorative car elle sous-tend une relation de vainqueur à vaincu, de maître à esclave. Elle ne vaut finalement guère mieux que celle de « Nez-cassés » (*knobnoses*) que les Européens avaient donnée aux Tonga pour se moquer de leur scarification tribale sur le nez.

Historiquement, les Shangaan apparaissent donc comme un regroupement de peuplades qui, faute d'autorité centralisée, ont souvent été méprisées pour leurs coutumes de

« sauvages ». Van Warmelo, l'ethnologue qui a défini les contours d'un homeland shangaan au service de la ségrégation raciale, remarquait que les réfugiés tonga des guerres zoulou du xix^e siècle étaient souvent les sujets de chefs sotho ou venda (Van Warmelo, 1934, p. 56, 63). Et un chef venda se plaignait à une commission foncière dans l'Est du Transvaal en 1916 : « *You must take no notice of these Shangaans. They are no good. We are Bawendas here. These Shangaans came to the country... You must remove the Shangaans*³ ». L'évangélisation des Venda par des luthériens allemands et des Shangaan par des presbytériens suisses a concouru à diviser les populations. La politique d'apartheid s'en est mêlée. Une réserve pour les « Nez-cassés » a été envisagée dès 1853, votée en 1876, entérinée en 1881 et délimitée en 1892. Faute de chefs, les Shangaan ont ensuite été placés par le département des affaires indigènes sous l'autorité des Venda et des Sotho. Le Bantu Self-Government Act de 1959 a finalement créé un homeland pour les Shangaan, le Mashangana. Dix ans plus tard était inaugurée une assemblée législative à Giyani, la « capitale » du homeland, qui venait d'être construite. En 1973, le Mashangana devenait un bantoustan autonome, le Gazankulu.

La fabrication d'une ethnie Shangaan, confinée dans un territoire précis, a bien entendu suscité des tensions. Le tracé d'une frontière entre les Venda et les Shangaan, au sud de la rivière Levubu ainsi que l'emprise grandissante des fermiers blancs dans la région ont menacé de déplacements forcés quelque 40 000 Tonga et 10 000 Venda. Le conflit frontalier avec les Sotho du Lebowa a été encore plus grave. Le rattachement d'un hôpital au Gazankulu a obligé les patients sotho à aller se faire soigner au Lebowa. Des milliers de Sotho de la chefferie Maake ont dû déménager pour ne pas tomber sous la coupe des chefs shangaan Nkuna. Dans les districts de Mhala et Ritavi, de pareils antagonismes ont débouché sur des violences en 1985.

Le premier ministre du Gazankulu, Hudson Ntsanwisi, n'était pas dupe de la politique de Pretoria, qui visait à diviser pour mieux régner, mais ne fit rien pour calmer la

3. « Ne faites pas attention à ces Shangaan. Ils ne sont pas bons et sont venus s'établir en pays venda. Il faut les chasser ». Cité par Harries, 1989, p. 101.

situation⁴. En 1981, il lança une formation politique, le parti Ximoko, dont les positions sur la défense de la tradition et le refus de l'indépendance étaient proches de l'idéologie Inkatha de chef Mangosuthu Buthelezi en pays zoulou. Des associations telles que le Mashangana Urban Movement et la Tsonga Cultural Academy ont contribué à ce nationalisme ethnique, de pair avec la codification de la loi coutumière, la formalisation d'une écriture et les ori-
peaux d'un mini-État : drapeau, journaux, radio...

Comme dans les autres bantoustans d'Afrique du Sud, le Gazankulu était en fait un territoire artificiel et sans viabilité économique. Il y avait deux fois plus de travailleurs gazankulu en zone blanche (40 000) que dans le homeland lui-même (21 000). Le salaire des chefs dépendait du montant des impôts qu'ils parvenaient à collecter. Cela les a d'ailleurs incités à accueillir les réfugiés shangaan qui étaient parvenus à passer la frontière mozambicaine et qui se sont ainsi fondus dans la population sud-africaine malgré des liens de parenté douteux.

Avant même l'arrivée de ces réfugiés, l'apartheid avait de toutes façons enflammé les stéréotypes ethniques. De même que les préjugés populaires font des Zoulou une tribu guerrière par excellence, les Shangaan sont réputés sales, déguenillés, voleurs et surmembrés. Ceux-ci ne sont sans doute pas en reste, qui désignent leurs voisins venda et sotho d'un terme péjoratif, Veshu, et qui interdisent à leurs femmes de se marier avec eux. Mais les Venda, qui les appellent Koapa ou Thoka, leur reprochent une odeur nauséabonde, une cuisine infecte et des mœurs sauvages. Les Shangaan sont accusés de voler les femmes nguni, sans doute parce qu'ils leur accordent plus de libertés qu'en milieu xhosa ou zoulou, où la culture (*hlopina*) d'obéissance au mari est très rigide. Bien qu'ils paient la dot (*lobola*) traditionnelle, les Shangaan lusophones sont en outre suspectés d'avoir contracté des mariages blancs pour rester en Afrique du Sud.

4. *Mhahlamhala* (Giyani) 7 & 9-5-1984, cité par Harries, 1989, p. 107.

La montée de la xénophobie et des compétitions économiques

De tels stéréotypes alimentent les discours xénophobes que l'on entend aujourd'hui contre les clandestins *amakwere-kwere*, une onomatopée qui imite les langues shona et tonga. Peu importe alors une argumentation éculée sur des étrangers qui « volent pain, femmes et emplois ». Peu importe aussi que les salaires « cassés » des illégaux soient en fait supérieurs à ce que croient les autochtones (Lucas, 1995, p. 196). Derrière les passions xénophobes et ethniques, l'enjeu est économique, surtout depuis que le démantèlement de l'apartheid et la fin de la résistance à un pouvoir blanc ont distendu les liens de solidarité et accru la compétition économique entre Noirs.

Le monde cosmopolite des mines présente un cas flagrant. Les origines allogènes d'une partie du prolétariat ont pu y recouper des tensions de classes. En recrutant des étrangers, l'intérêt pour le patronat était d'employer une main-d'œuvre docile et d'empêcher la constitution de syndicats. Les quatre cinquièmes des 460 000 Noirs qui travaillaient dans les mines d'or en 1972 n'étaient pas sud-africains, une proportion similaire à celle de 1904, quand la Chambre des mines du Transvaal en enregistrait 66 000 sur 85 000 (Bole-Richard, 1985, p. 212-5). Plus anciens dans le métier et donc plus qualifiés, les Shangaan ont occupé le haut de l'échelle salariale. On leur a souvent confié le rôle de contremaître, l'*induna* en qui le patronat voulait voir un petit chef traditionnel mais qui ne correspondait guère à la coutume, les mineurs préférant élire des représentants de chambrées, les *isibonda*.

Autre avantage pour les employeurs, les Mozambicains n'avaient pas le droit de faire grève sous peine d'être renvoyés chez eux, ce qui leur a valu d'être perçus comme des collaborateurs⁵. En fait de syndicats, ils avaient une association d'originaires, l'African Union of Natives of Mozambique, qui a accentué leur particularisme. Le *fanakalo*, sorte

5. On pourrait en dire autant dans le secteur de la construction, qui compte beaucoup d'illégaux mozambicains. La Construction Allied Workers Union, affiliée à la centrale COSATU, est très faible du fait d'un prolétariat éminemment mobile, souvent employé au noir et par conséquent très vulnérable.

d'espéranto rudimentaire qui permettait aux mineurs de communiquer entre eux et qui empruntait le vocabulaire de six langues à la fois, n'a pas créé une identité ouvrière commune. Au contraire, l'analphabétisme et la méconnaissance de l'anglais ont aggravé les difficultés d'intégration des Mozambicains dans les *townships*, en dehors des foyers de travailleurs (les *hostels*) où ils avaient longtemps été confinés. Quant aux *compounds* miniers, ils sont *de facto* restés compartimentés par ethnies, stratégie qui visait évidemment à diviser les travailleurs.

Aujourd'hui, la principale centrale syndicale du pays, le COSATU (Congress of South African Trade Unions), se dit favorable à une régularisation des migrants mais se bat pour la préférence nationale et propose d'introduire des quotas d'emploi pour les autres nationalités en fonction de leur proximité régionale⁶. Ce discours de la base contraste avec la position officielle de l'ANC, qui soutient l'intégration économique des pays d'Afrique australe et qui est moralement redevable du soutien apporté par les pays de la ligne de front à la lutte contre l'apartheid, sans compter les inclinations personnelles de Nelson Mandela envers la veuve du président mozambicain Samora Machel.

Les étrangers africains n'en sont pas moins victimes de la vindicte populaire, surtout dans les mines et les *townships* noires. En octobre 1994 à Imizamo Yethu, un bidonville de Hout Bay au Cap, des Ovambo de Namibie ont été attaqués par des pêcheurs xhosa qui les accusaient de casser les prix et les salaires. Dans l'État libre d'Orange, le même argument a été repris lors d'affrontements entre Xhosa et Sotho du Lesotho qui ont fait 14 morts en avril 1995 dans la mine d'or de Vaal Reefs près d'Orkney. De pareilles violences venaient de faire 7 morts dans le foyer de Rose Deep où logeaient des mineurs xhosa et shangaan à Germiston, en banlieue de Johannesburg. La mine de Primrose a dû fermer ses portes et renvoyer chez eux les 600 employés mozambicains (Minnaar, Pretorius, Wentzel, 1995 ; McNamara, 1988).

L'exemple d'Alexandra

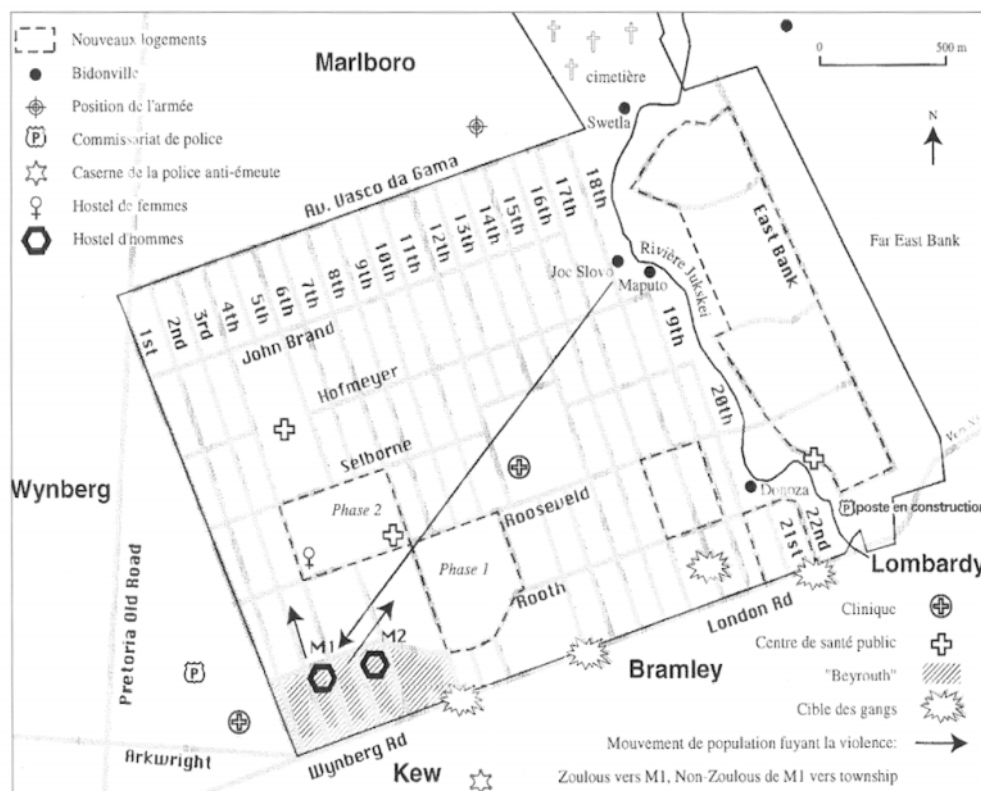
En milieu urbain, les tensions économiques peuvent être tout aussi fortes. En effet, la concentration de population aiguise les risques d'explosion sociale. La ville cosmopolite est ouverte à la concurrence, ce qui accroît les tensions communautaires, notamment dans les camps de squatters où la compétition pour des ressources, rares, est la plus âpre. La ville, centre de richesses, est l'objet de toutes les convoitises. Autant son accès a été restreint du temps de l'apartheid et réservé aux travailleurs noirs qui avaient signé un contrat avec un employeur blanc, autant le droit à la « citadinité » (pour ne pas dire citoyenneté) privilégie aujourd'hui les nationaux. En ce qui concerne les Mozambicains, les services d'immigration sud-africains font d'ailleurs la distinction entre ceux qui, en milieu rural, continuent d'être considérés comme des réfugiés, en l'occurrence dans les provinces du Nord et de Mpumalanga, et ceux qui, dans les *townships*, sont accusés d'être des illégaux (Dolan, 1995).

Pour autant, le cosmopolitisme urbain n'est pas en soi un facteur de xénophobie. Le monde rural de l'Afrique ancienne n'est pas plus clément et la défense de la tradition peut parfois y apparaître comme une réaction xénophobe à la « concurrence » de la modernité. Dans les campagnes, les religions traditionnelles se fondent sur une culture de la terreur rattachée à la sorcellerie ancestrale et reposent sur l'extraordinaire, sur tout ce qui échappe à la compréhension. Elles révèlent la peur de la singularité, de la différence. L'étranger vient du dehors et il est suspect (Giddens, 1990, p. 80, 103). La majorité de la population est relativement immobile et isolée car elle ne bénéficie pas de moyens de communications ; le voyage est réservé à des professionnels. Au contraire, les citadins du monde moderne interagissent sans se connaître. Enfermés par les liens webériens de la rationalité et de la routine bureaucratiques, ils évoluent dans un anonymat qu'E. Goffman appelle inattention civile plutôt qu'indifférence (Goffman, 1983). Autrement dit, signale A. Giddens, « l'opposé de l'ami n'est plus l'ennemi ou l'étranger mais le collègue ou celui qu'on ne connaît pas, la *vague connaissance* » (Giddens, 1990, p. 119).

Apparaissent ainsi deux villes. L'une, la ville moderne et structurée, ne déplore pas de pogroms ; les Zaïrois des banlieues péri-centrales de Johannesburg sont préservés de la

6. *Weekly Mail* 23-9-1994.

Fig. 1.— Les mouvements de population à Alexandra.



Source: Map studio, Johannesburg, 1992, *Star* 6-6-1996, Interviews.

furor populaire. L'autre, la ville informelle et africaine, continue de souder ses habitants par des liens personnalisés et connaît des violences collectives contre l'étranger. Que les Mozambicains soient les plus visés par la montée de la xénophobie n'est pas étonnant. Parmi les illégaux, ce sont les plus nombreux et les plus vulnérables parce que les plus pauvres. Les migrants zairois, eux, sont relativement aisés et d'origine citadine; ils ne vivent pas dans des bidonvilles et n'ont jamais subi directement les foudres de foules en colère.

À Johannesburg, dans le township noir d'Alexandra par exemple, les illégaux vivent surtout dans les cabanes qui ont poussé le long de la rivière Jukskei (fig. 1). Il y en aurait 15 000 dans le bidonville dit de Maputo, en majorité des Mozambicains. Celui de Setswetla, avec 5 000 habitants, est plus mélangé mais il dérange tout autant car les squatters se sont installés en bordure du cimetière et vont faire leurs besoins sur les tombes. Son nom même est insolent, qui signifie « danser nu » en sotho, peut-être à cause de la liberté de mouvement que procurait cet endroit quand

il n'était pas habité. Au total selon les autorités locales, il y aurait quelque 50 000 clandestins à Alexandra, dont 6 000 Anglais, un phénomène nouveau.

Le bidonville de Maputo a été occupé à partir de 1990 (Lucas, 1995, p. 113sq, 178, 183sq). Une compagnie de construction, DIPAC, y a installé la main-d'œuvre mozambicaine qu'elle employait illégalement. Une fois licenciés, ces hommes ont été rejoints par d'autres réfugiés mozambicains, ainsi que par des Shangaan du Transvaal oriental et quelques Zimbabwéens. Vivant dans l'illégalité, ils étaient très vulnérables. Faute de papiers, ils n'osaient pas se rendre à la clinique d'Alexandra et n'avaient aucun recours face aux raids de la police (*mabunu*) quand celle-ci venait les racketter ou carrément les voler (*Star* 8-3-1992). En avril 1991, leur situation a empiré car l'Inkatha s'est servie du bidonville comme bouclier pour attaquer les unités d'autodéfense de l'ANC, les *self-defence units*. Les Mozambicains shangaan, que la population associait déjà à une communauté marginale de rastas, ont alors été perçus comme des collaborateurs ou des lâches. En mars 1992, la

violence politique a pris une tournure ethnique en opposant directement les Xhosa aux Shangaan, les premiers soutenant l'ANC et les seconds étant accusés d'être des alliés objectifs de l'Inkatha.

Une particularité du bidonville de Maputo est aussi qu'y habitent essentiellement de jeunes célibataires. D'après les études faites sur le terrain, ceux-ci sont prêts à travailler à n'importe quel prix et restent sans doute moins longtemps au chômage que les autres jeunes d'Alexandra. Mais ils sont très mobiles et difficiles à encadrer. Ils manquent de cohésion sociale, ne comptent pas de sociétés de funérailles, ne nettoient pas les venelles qui séparent leurs cabanes et ne disposent d'aucun médiateur pour régler les disputes. Il faut dire qu'avant même de se plaindre des conditions de vie insalubres, ils craignent d'abord de se faire tuer. Le précédent chef du bidonville a été assassiné parce qu'il avait voulu débarrasser la communauté de ses éléments criminels en y organisant un système de patrouilles. En dehors de toute affiliation à l'ANC ou à l'Inkatha, des déserteurs du Frelimo et de la Renamo détiennent des armes et y organisent conjointement le milieu criminel.

Pourtant, le bidonville de Donoza a encore plus mauvaise réputation, alors qu'il est habité par des autochtones. Ce camp de squatters tire son nom (qui signifie « courber l'échine » en zoulou) d'une vieille femme qui vendait de la bière traditionnelle en pliant sous le poids de l'âge. Il est infesté de bandits armés qui, tel le Bizarre Gang, braquent les voitures sur une artère très passante, London Road... Les responsabilités des uns et des autres ne sont pas claires car les étrangers sont difficiles à repérer au milieu des autres squatters. Les migrants mozambicains se sont retrouvés dans les bidonvilles avec des populations qui ont elles-mêmes été victimes de déplacements forcés : les Noirs du centre de Johannesburg expulsés en banlieue par les lois de l'apartheid dans les années 1950, les « Alexandrites » qui ont fui la violence politique de l'Inkatha autour des foyers de travailleurs en 1991, les jeunes ménages qui, crise du logement oblige, n'ont plus la place de vivre chez leurs parents, ou encore les occupants des berges de la rivière Jukskei que les inondations lors d'une saison des pluies ont repoussés sur les hauteurs de la 18^e avenue dans un petit camp de squatters appelé Joe Slovo en l'honneur du leader communiste assassiné.

Autrement dit, la « frontière » entre le *township* formel et le bidonville est insuffisante à cerner précisément le « corps étranger » dans le quartier. Le ressentiment des propriétaires ou des locataires qui habitent des maisons construites en dur vise l'ensemble des squatters et ces derniers ont d'ailleurs été expulsés manu militari des bidonvilles de Far East Bank en avril 1996. Si les squatters mozambicains font l'objet d'une attention particulière, c'est qu'ils sont plus vulnérables et servent de parfait bouc émissaire.

Un groupe de citoyens « concernés » prône ainsi l'expulsion immédiate des clandestins⁷. Le terme de *concerned citizens* est de mauvais augure en Afrique du Sud ; pendant les négociations constitutionnelles de 1991-1994, il désignait le regroupement de l'extrême droite blanche et des partis conservateurs noirs opposés à la transition démocratique, le COSAG (Concerned South African Group). Aujourd'hui, les « citoyens inquiets » d'Alexandra sont dirigés par un jeune théologien, Walter Mojapelo, qui a lui-même connu huit ans d'exil avec l'ANC en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Devenu conseiller municipal d'Alexandra sous la bannière du Democratic Party aux élections de novembre 1995, cet ancien militant de l'ANC n'en est pas à une contradiction près. Arguant que son séjour en exil était justifié par la lutte contre l'apartheid et qu'il avait dûment été enregistré par les autorités des pays d'accueil, il a, au cours de cette période, fondé une association d'entraide, Ratanang (« aimez-vous les uns les autres »), qui a plus tard servi de tremplin à ses ambitions politiques. Une fois de retour à Alexandra, il s'est occupé d'une crèche associative et il a lancé en 1993 un groupe de « citoyens inquiets » avec l'ambition de devenir un lobby à l'échelle nationale, la South African Concerned Residents Association. À coups d'expulsions et de dénonciations à la police, il a alors organisé en janvier 1995 une violente campagne contre les clandestins, l'opération Buyelekhaya (« Rentrez chez vous »).

De tels agissements correspondent à un courant d'opinion de plus en plus marqué au niveau national. Les sondages l'attestent. En octobre 1995, 72 % des Sud-Africains étaient favorables à un durcissement des mesures contre les

7. *Weekly Mail* 3-2-1995, p. 27 ; *Alex Times* 27-1-1995, p. 1.

illégaux, au lieu de 69 % en juillet et 68 % en mars⁸. Dans ce domaine, la politique sud-africaine de ces dernières années a tendance à être perçue relativement à la spécificité de l'héritage de l'apartheid. Ceci lui donne une image plus dure que sur le reste du continent, mais l'impression tient pour beaucoup aux attentes de la communauté internationale vis-à-vis d'un pays qui incarne désormais un certain triomphe des droits de l'homme et dont le niveau de développement exige un plus grand respect des règles démocratiques.

En fait, le problème se pose dans des termes assez similaires à ceux d'autres États africains en construction. Les notions de citoyenneté et de nationalité restent en effet à définir. La première renvoie aux droits qu'un État confère aux individus tandis que la seconde se fonde sur l'appartenance à une communauté culturelle, nationale, ethnique, historique... ou à venir (Leca, 1990). L'Afrique du Sud, après avoir longtemps traité ses Noirs comme des citoyens de seconde classe et les avoir compartimentés en minorités nationales afin de mieux les diviser, est maintenant en train d'essayer de répondre à ces questions. Le thème des immigrés clandestins est un nouveau cheval de bataille. Alors que l'ennemi blanc ou noir est censé avoir disparu, sans même parler des Métis et des descendants de coolies asiatiques, le discours xénophobe gagne du terrain en reportant les animosités sur les étrangers africains. Les partis politiques ont embrayé sur ce problème, et pas seulement l'Inkatha dont chef Buthelezi détient le portefeuille du ministère de l'Intérieur. C'est là un enjeu important des élections de 1999.

Références

- BEACH D.N. (1995). « Le plateau du Zimbabwe et ses habitants ». In BALANS J.-L., LAFON M., dir. *Le Zimbabwe contemporain*. Paris : Karthala-IFRA.
- BOLÉ-RICHARD M. (1985). « L'or le plus meurtrier du monde ». *Autrement*, hors-série 15.
- COVANE L.A. (1991). « Clandestine migration of Mozambican Workers to the mines and plantations of South Africa, 1897-1913 ». In Département d'Histoire de l'Université du Burundi : *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (xix^e-xx^e siècle)*. Actes du colloque de Bujumbura, oct. 1989. Paris : Karthala.
- DE KOCK C., SCHUTTE C. & EHLERS D. (1995). *Perceptions of Current Socio-Political Issues in South Africa*. Pretoria : HSRC, Centre for Socio-Political Analysis.
- DOLAN C. (1995). « Aliens aboard. Mozambicans in the New South Africa ». *Indicator SA*, vol. 12, n° 3.
- FIRST R. (1983). *Black Gold. The Mozambican Miner, Proletarian and Peasant*. Sussex, Harvester, New York, St Martin.
- GIDDENS A. (1990). *The Consequences of Modernity*. Stanford, Cal. : Stanford University Press.
- GILL G. (1983). *The Refugee in International Law*. Oxford : Clarendon Press.
- GOFFMAN E. (1983). *Behavior in Public Places*. New York : Free Press.
- HARRIES P. (1989). « Exclusion, classification and internal colonialism. The emergence of ethnicity among the tsongaspeakers of South Africa ». In VAIL L., dir. *The Creation of Tribalism in Southern Africa*. Londres : James Currey.
- JAMES W. (1992). *Our Precious Metal. African Labour in South Africa's Gold Industry, 1970-1990*. Le Cap : David Philip.
- JEEVES H.A. (1985). *Migrant Labour in South Africa's Mining Economy. The Struggle for the Gold Mines Labour Supply, 1890-1920*. Johannesburg : Witwatersrand University Press.
- JUNOD H.A. (1912-1913). *The Life of a South African Tribe*. Neuchâtel : Attinger, 2 vol., 500 p. et 574 p.
- KATZENELLENBOGEN E.S. (1982). *South Africa and Southern Mozambique. Labour, Railways and Trade in the Making of a Relationship*. Manchester : Manchester University Press.
- LECA J. (1990). *Nationalité et citoyenneté dans l'Europe des immigrations*. Paris : Institut d'études politiques, polycop., 89 p.
- LUCAS J. (1995). *Space, Society and Culture : Housing and Local-Level Politics in a Section of Alexandra Township, 1991-1992*. Johannesburg : Wits University, M.A.
- MCMANARA J.K. (1988). « Inter-group violence among Black employees on South African gold mines, 1974-1986 ». *South African Sociological Review*, vol.1, n° 1.
- MILLS G. (1996). *South Africa and Regional Immigration*. Johannesburg : South African Institute of International Affairs, Yearbook.
- MINNAAR A., PRETORIUS S. & WENTZEL M. (1995). « Who goes there? Illegals in South Africa ». *Indicator SA*, vol. 12, n° 3.
- NICOL M. (1995). *Work and Living Conditions on the SA Gold Mines*. Johannesburg : National Union of Mineworkers.
- VAN WARMELO N.J. (1934). « Grouping and Ethnic History ». In SCHAPERLA I., dir. *The Bantu-Speaking Tribes of South Africa*. Londres.

8. D'autres sondages sur ce thème donnaient même des chiffres de 72 % dès février 1995, au lieu de 56 % en octobre 1994. Cf. Mills, 1996, p. 225 ; De Kock, Schutte, Ehlers, 1995, p. 22-23.